



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23041123

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

10 MARS 2023
Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0457 451 703

Nom

(en entier) : POINT DE MIRE NAMUR

(en abrégé) :

Forme légale : Société Coopérative

Adresse complète du siège : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 SAINT-SERVAIS

Objet de l'acte : Admissions/Démissions - Commissaire Réviseur - Délégation de
compétences - Composition du Conseil d'administration après Assemblées
Générales du 10 décembre 2021 et du 29 juin 2022

Démissions :

COLLARD Lara, avenue de la Vecquée, 533 - 5020 MALONNE - administrateur
DUCULOT François-Laurent, Impasse d'Harscamp, 5 boîte 3/1 - 5000 NAMUR - administrateur
FELTRIN Giuliano, rue de Chatelêt, 2 - 6224 WANFERCEE-BAULET - Vice-Président
SHABAN Husain, rue Massaux Dufaux, 14 - 5150 FLOREFFE - Administrateur

Admissions :

NELIS Serge, rue d'Arquet, 117B - 5000 NAMUR - Vice-Président
PAPY Marielle, boulevard Piercot, 8/2 - 4000 LIEGE - Administrateur

Commissaire réviseur :

L'Assemblée Générale du 29 juin 2022 a pris acte du fait que pour le contrôle des comptes 2022, la société
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL est représentée par Madame Christelle Gilles dans l'exercice de son mandat
de Commissaire."

Composition du Conseil d'administration :

HENNAUT Frédéric, Allée Franz Dewandelaer, 14 - 1400 NIVELLES, Président
NELIS Serge, rue d'Arquet, 117B - 5000 NAMUR - Vice-Président
VISEUR Antoine, rue à l'Agauche, 17 - 5537 BIOUL, Administrateur Délégué
PAPY Marielle, boulevard Piercot, 8/2 - 4000 LIEGE - Administrateur

Délégation à la gestion journalière :

Le conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité, les actes relevant de la gestion journalière aux
mandataires suivants :

Président : HENNAUT Frédéric
Vice-Président : NELIS Serge
Administrateur Délégué : VISEUR Antoine

Le Conseil d'administration désigne également :

Président : HENNAUT Frédéric
Vice-Président : NELIS Serge
Administrateur Délégué : VISEUR Antoine

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2023 - Annexes du Moniteur belge

Pour représenter la SC dans les actes judiciaires et extra-judiciaires, signer, les documents bancaires et sociaux, les actes, décisions et procès-verbaux du Conseil d'administration et représenter la SC dans tous ses rapports avec les autorités publiques.

Deux signatures sont requises dont l'une devant obligatoirement être celle du Président et/ou du Vice-Président et/ou de l'administrateur délégué.

Antoine VISEUR
Administrateur Délégué

agissant en qualité d'organe de représentation (ou de mandataire) de la société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).